

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 23 MAI 2024

20h00, Salle Couronne, bâtiment communal, Lucens

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Johann Binggeli	Délégué de la Municipalité de Bussy
M. Gregory Falk	Délégué du Conseil de Curtilles
Mme Tatiane Do Amaral Falk	Déléguée suppléante du Conseil de Curtilles
Mme Anita Ehrler	Déléguée du Conseil de Moudon
M. Elias Traby	Délégué du Conseil de Moudon
Mme Daisy Antunes	Déléguée suppléante du Conseil de Moudon
M. Mario Macerola	Délégué du Conseil de Moudon
Mme Gaëlle Milo	Déléguée du Conseil de Rossenges

Non excusés :

M. Stéphane Thonney	Délégué suppléant de la Municipalité de Bussy
M. Grégoire de Weck	Délégué de la Municipalité de Curtilles
M. Eric Bessard	Délégué suppléant de la Municipalité de Curtilles

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés. Messieurs Sébastien Jung, Sascha Kopp et Jean-Philippe Steck membres du Codir sont également excusés.

La secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents et 10 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 21 mars 2024
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Préavis 06-2024 – Comptes 2023
8. Rapport de gestion 2023
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 21 mars 2024

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est **accepté** à l'unanimité.

2. Courrier

Néant

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente 1 délégué :

- M. Arthur Lehmann

4. Communications du Bureau

Néant

5. Communications du Comité de direction

M. Vincent Bessard informe que la construction du collège de Lucens se passe comme prévu, les délais et coûts sont respectés.

6. Communications du Conseil d'établissement

Mme Christine Gonus communique au Codir la date de la prochaine soirée des parents fixée au 9 octobre 2024.

En ce qui concerne les ateliers « Cyberfutés », la réponse reçue du prestataire reconnu par le PSPS étant négative et aucune autre proposition n'étant à ce jour donnée, le CE a pris la décision de reprendre l'intervenant de l'année dernière.

7. Préavis 06-2024 – Comptes 2023

Le Président donne la parole à M. Serge Demierre, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport et informe qu'une petite erreur s'est glissée dans le rapport publié dans l'intranet. Le montant de la participation des communes pour la partie scolaire de l'année 2023 se monte à CHF 6'355'920.91 au lieu de CHF 6'355'961.71. La liasse sur le site intranet est corrigée et le rapport de la commission de gestion est aussi corrigé dans ce sens.

La discussion est ouverte pour chaque dicastère :

Bilan

Comptes de fonctionnement par classification administrative :

1 Administration générale

2 Finances

3 Bâtiments

5 Instruction publique

7 Affaires sociales

Comptes de fonctionnement par nature :

3 Charges

4 Revenus

Tableau des investissements

Récapitulation des comptes finaux et répartition entre les communes

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 23 mai 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- 1. d'approuver les comptes 2023 présentant un excédent de charges de CHF 6'355'920.91 à répartir entre les différentes communes;**

- 2. d'approuver les comptes 2023 présentant un excédent de charges de CHF 852'013.29 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

8. Rapport de gestion 2023

Selon l'article 125b de la loi sur les communes, le rapport de gestion doit être mis au vote.

La discussion est ouverte concernant ce rapport de gestion en le passant en revue titre par titre :

Organisation

Finances pour la part scolaire

Bâtiments

Etablissements scolaires

Activités extra-scolaires

Transports

Enseignement spécialisé

Accueil parascolaire

Finances pour la part parascolaire

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le rapport de gestion 2023 est mis au vote à main levée.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 23 mai 2024,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2023 à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Laetitia Seitenfus, déléguée de la commune de Moudon, demande si un budget est prévu pour des intervenants externes dans les UAPE afin d'aborder des thèmes tels que la discrimination raciale. **M. Vincent Bessard** transmettra cette demande à M. Sébastien Jung en charge de ce domaine au sein du Codir.

Mme Seitenfus relate sa situation vécue lors d'un échange linguistique avec un enfant venu d'Allemagne durant 15 jours. L'école a accueilli l'enfant mais l'UAPE n'a pas accepté sa prise en charge pour le repas de midi. **M. Bessard** répond que le Codir n'a pas été informé de ce fait et qu'un contact sera pris avec la direction de l'UAPE pour en discuter.

La parole n'est plus demandée.

10. Prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant le budget 2025 est fixé au 26 septembre 2024.

La date retenue pour les séances de commission est le 10 septembre 2024.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h22.

Ainsi fait à Lucens, le 23 mai 2024



Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire